

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 635-4

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 15 juillet 2022 le règlement numéro 635-4 modifiant le Règlement de lotissement n° 635 et ses amendements, de manière à modifier l'article 38 concernant les terrains adjacents à une rue.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Recommandation du CCU :	26 mai 2022
Avis de motion :	17 juin 2022
Adoption du projet de règlement :	17 juin 2022
Consultation publique :	15 juillet 2022
Adoption du règlement:	15 juillet 2022
Certificat de conformité de la MRC	22 août 2022
Avis de promulgation :	24 août 2022

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 24^e jour d'août 2022



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 24^e jour d'août 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour d'août 2022.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier